



Mémoire déposé auprès de

L'Office de consultation publique de Montréal

Relativement au Projet de Plan de développement de Montréal

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU
QUÉBEC (AAPQ)

Montréal, le 29 août 2013



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

Créée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec a pour mission la promotion de l'architecture de paysage et la valorisation du paysage en milieu naturel et construit. L'objectif principal de l'AAPQ est de voir à la protection et à la sécurité du public en réglementant la profession de ses membres, en attestant l'expertise de ses membres et en faisant appliquer son code de déontologie.

L'AAPQ est une corporation professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC / CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP / IFLA). Forte de ses 560 membres, l'AAPQ a développé de solides partenariats interprofessionnels avec la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), la Conférence interprofessionnelle du design (CIDQ) et Mission Design afin de promouvoir l'architecture de paysage dans l'ensemble des projets de paysage qui se réalisent chaque année au Québec.

Depuis plus de 40 ans, des cohortes de professionnels formés au niveau universitaire (baccalauréat et maîtrise spécialisés en architecture de paysage) contribuent à faire émerger une meilleure compréhension de la question du paysage dans ses diverses sphères d'application et à intégrer une «culture des paysages» aux pratiques d'aménagement et développement du territoire et à augmenter la qualité du design des projets d'aménagement résidentiel, commercial, institutionnel et public (parcs et espaces verts).

Au carrefour de l'aménagement et du design, l'architecture de paysage est une spécialité professionnelle intervenant sur les espaces extérieurs. Du plus petit jardin résidentiel à la planification d'une région entière, l'architecture de paysage fait appel à la sensibilité, la compétence technique et la créativité pour le bien-être de la collectivité. En répondant aux besoins (social, économique et environnemental) de la population, l'architecture de paysage est un acteur de premier plan dans le développement durable.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Nous avons participé à des rencontres d'idéation et de consultation sur le Plan de développement de Montréal (PDM) qui semblait à l'origine aspirer à devenir un outil d'orientation du développement de (la Ville de) Montréal et d'intégration de ses divers aspects. Nous prenons maintenant connaissance du résultat de cette démarche. C'est avec intérêt que l'AAPQ désire faire part de son point de vue et contribuer ainsi à l'approche de développement mise de l'avant par et pour la Ville de Montréal.

Nous nous pencherons sur quelques points qui imprègnent la vision de la Ville de Montréal en regard de son développement.

Parle-t-on de développement ?

On perçoit plutôt un exercice de cohérence d'un appareil administratif. Il est entièrement pertinent que la Ville de Montréal désire formaliser un cadre cohérent à sa démarche en regard de ses politiques, ses stratégies, ses plans d'actions et les priorités qu'elle se donne dans un axe de développement durable. C'est ce que dépose la Ville de Montréal comme Plan de développement de Montréal. Ce document témoigne d'un exercice rigoureux requis régulièrement par toute administration qui désire réévaluer la cohérence de ses actions dans le temps.

En somme, le PDM est la synthèse de l'ensemble des engagements pris par la Ville de Montréal sur son territoire. Ce document se résume à un exercice interne, utile mais qui ne constitue en aucune façon une approche de développement de Montréal. D'ailleurs le titre expose déjà son ambiguïté. S'agit-il de Montréal (comme entité administrative) ou de la dynamique de Montréal, la métropole du Québec? La question n'est même pas abordée. Se pourrait-il que ce soit une impasse dans le développement de Montréal?

Nous laissons aux auteurs et aux décideurs le privilège de restreindre leur vision de Montréal à la sphère politique et technocratique qui contribuent à museler le développement de la métropole du Québec.

Un grand absent, le déni de la contribution et de l'intérêt du milieu.

La Ville de Montréal expose comment son appareil va réaliser ses objectifs de développement. La structuration des projets est rigoureuse. Est-elle réaliste ? Seule la capacité de financement public en rendra compte. C'est là que ce Plan de développement commence à gîter (décliner et faiblir). Il manque d'office un volet substantiel à tout plan de développement. Qui seront les acteurs, les partenaires, les instigateurs de développement en métropole? Où sont-ils, que désirent-ils pour le développement de la métropole du Québec? Comment agissent-ils actuellement? Quelle contribution peuvent-ils apporter? Comment pourront-ils contribuer au développement de Montréal?

C'est un pan majeur du PDM qui reste à formuler et qui constitue l'assise de ce développement. Évidemment, il faudra que la Ville de Montréal redécouvre la vertu du dialogue, de la coopération, de l'innovation à tous les niveaux (du plus local au plus régional). Montréal n'est pas une ville riche à l'échelle de l'Amérique du Nord. Sa grande ressource est l'apport que sa collectivité peut réunir dans une vision de développement mobilisatrice. Le PDM aurait avantage à s'engager dans cette réflexion et à s'ouvrir à une attitude innovante et courageuse dans son interaction avec la communauté qui travaille à développer la qualité de Montréal.

Le changement de culture est à faire dans tous les domaines et c'est qui motive la collectivité montréalaise qui attend sa place dans ce Plan de développement de Montréal qui l'interpelle et l'inclut.

Un désinvestissement du développement concerté

Dans sa phase d'essor, le PDM se présentait avec le désir de travailler à un regard plus ouvert sur ce que Montréal faisait déjà sans le concours de la structure de la Ville de Montréal. Montréal est une ville créative qui a la capacité d'innover. Est-ce que cette énergie est seulement considéré, voire concertée ou minimalement encouragée? Le PDM doit se commettre mais il est systématiquement vague sur la question. Est-ce que la vision du développement de Montréal a permis de se retrancher et de se mettre en marge de toute action créative en tous domaines.

La structure interne de la Ville de Montréal regorge de compétence, de créativité, de désir de découverte mais comment s'incarne cette énergie dans un PDM froid, convenu et introverti sur une vision de développement qui ne concernera pas les acteurs de la communauté montréalaise. Que pourrait devenir ce projet s'il s'intéressait aux passerelles et aux liens réels à développer avec les acteurs du milieu, leurs compétences, leur désir de développement de la métropole et leur capacité d'implication et de contribution.

Ce témoignage est celui d'une organisation professionnelle impliquée à de nombreux niveaux dans la dynamique montréalaise, désireuse de poursuivre son engagement mais qui ne se reconnaît pas dans l'absence de vision de ce PDM dont l'objectif semble nous échapper.



Myriame Beaudoin
Architecte paysagiste

Présidente
Association des architectes paysagistes du Québec



Marie-Claude Robert
Architecte paysagiste

Directrice générale
Association des architectes paysagistes du Québec